



Rénopack-Rénoprêt : des prêts à taux 0

Comment financer votre projet de rénovation ?

Avec les aides-primés, prêts- de la Wallonie c'est possible !

Au-delà des petits gestes et des petits investissements, il est souvent nécessaire de réaliser des travaux d'une certaine ampleur pour améliorer, de manière structurelle, les performances énergétiques de votre logement.

Que vous soyez propriétaires occupant, propriétaire bailleur ou copropriétaire, des solutions existent pour entreprendre, dès maintenant, vos travaux de rénovation !

Changement de châssis, remplacement de chaudière, isolation..... ; c'est par milliers d'euros que se chiffrent alors les devis et il n'est pas toujours aisé pour un ménage de dégager cet argent.

La Wallonie a développé, via la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) et le Fonds du Logement, **le prêt à taux réduit ou au taux zéro** qui est accessible à 80 % des ménages wallons. Ce prêt permet d'investir dans de nombreux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Sous certaines conditions, le prêt peut atteindre jusqu'à **60.000 €**, le remboursement par mensualité est étalé sur une période de maximum **30 ans** (en fonction des revenus du ménage et du projet).

Que vous financiez vous-même vos travaux ou que vous optiez pour un prêt à taux zéro, vous pourrez bénéficier des primes Habitation pour de nombreux travaux. Plus d'information disponible sur primeshabitation.wallonie.be ou auprès du **Guichet Energie Wallonie de Marche** (084/314348)

Pour plus de renseignements en province de Luxembourg, vous pouvez contacter

Province de Luxembourg	Famenne-Energie
Grand rue 1	Rue Saint Laurent 14
6800 Libramont	6900 Marche en Famenne
063/212661	084/244881
ecopack@province.luxembourg.be	info@famenne-energie.be
Crédit Social du Luxembourg	La Terrienne du Luxembourg
Rue Général Molitor 22	Rue Porte Haute 21
6700 Arlon	6900 Marche en Famenne
063/232674	084/322102
v.pypaert@creditsocial-lux.be	Terlux1307@gmail.com

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COUTE AUSSI DE L'ARGENT